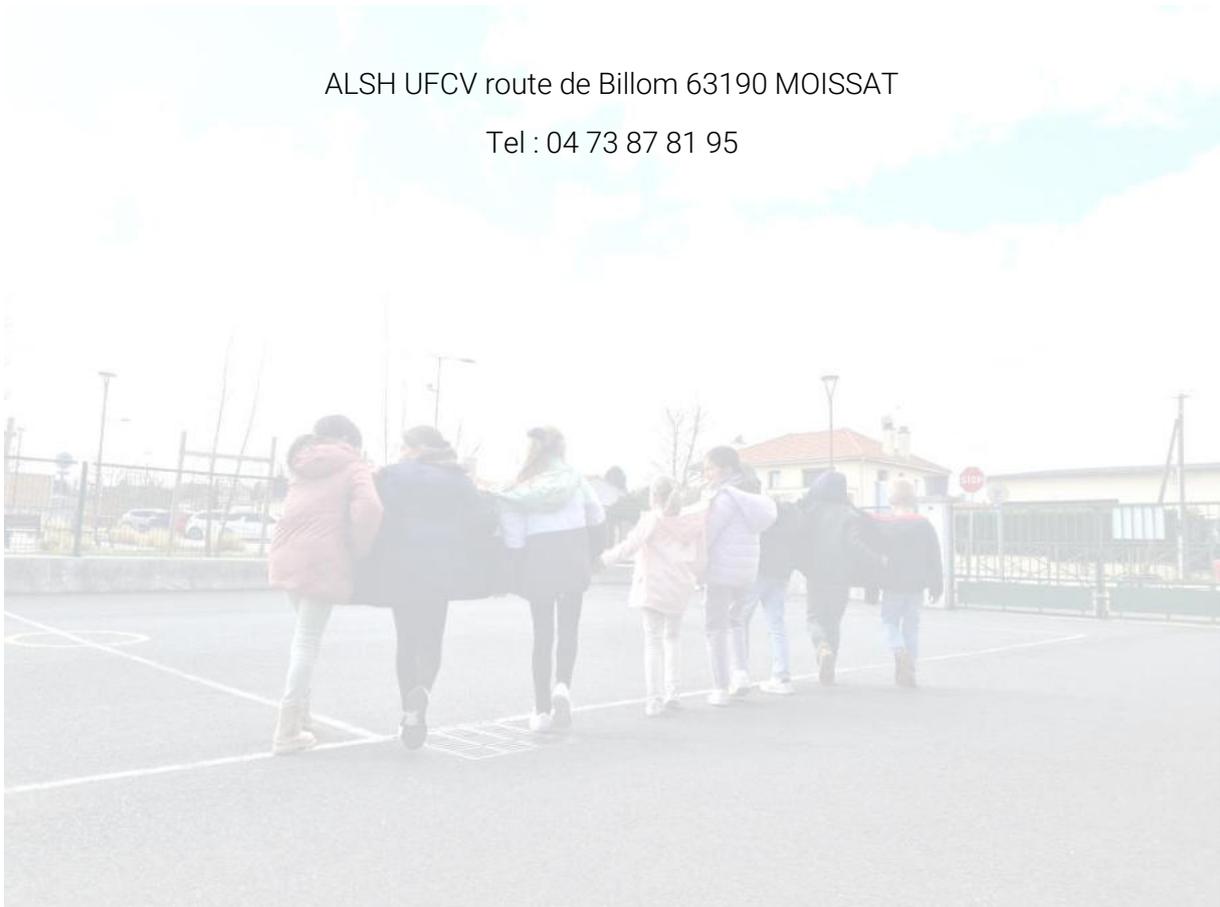


PROJET PEDAGOGIQUE
Périscolaire 2025-2026
MOISSAT

ALSH UFCV route de Billom 63190 MOISSAT

Tel : 04 73 87 81 95



Sommaire :

Partie 1 : Présentation de l'accueil de loisirs (page 2)

Partie 2 : L'équipe d'encadrement (page 6)

Partie 3 : Valeurs et intentions pédagogiques (page 7)

Partie 4 : Organisation du temps d'accueil (page 11)

Partie 5 : Communication et partenariat (page 13)

Partie 6 : Santé et sécurité (page 14)

Partie 1 : Présentation de l'accueil de loisirs

1. Contexte et organisation

1.1 Situation géographique : Moissat (63190) est une commune rurale du Puy-de-Dôme, en région Auvergne-Rhône-Alpes, comptant environ 1 245 habitants. Située à l'est de Clermont-Ferrand, elle s'étend sur 13 km², avec une densité de 96 habitants/km². La commune compte environ 277 enfants de moins de 15 ans. Moissat possède un tissu associatif riche, dynamique et engagé auprès des jeunes. Les activités économiques locales incluent l'agriculture, la location immobilière, les services de santé, et les activités artistiques. Moissat offre un cadre de vie paisible, alliant patrimoine, activités associatives et environnement rural.

1.2 La Collectivité / CCEDA :



2

1.3 **L'UFCV** : prestataire de services de la commune de Moissat, est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à but non lucratif. Reconnue d'utilité publique et agréée entreprise solidaire d'utilité sociale, elle agit prioritairement pour combattre les inégalités, défendre le droit aux vacances pour tous(tes), favoriser l'engagement pour les autres et accompagner les personnes dans leur droit à l'éducation et à la formation.

2. Locaux et infrastructures :

L'accueil de loisirs de Moissat, situé route de Billom, dans les locaux de l'école, dispose de :



- 1 salle d'activités
- 1 salle multiculturelle
- 1 préau couvert
- 1 salle de sieste
- 1 salle de restauration
- 2 blocs sanitaires
- Une cour goudronnée

A proximité :

- Terrain de foot et city
- Point médiathèque
- Salle des fêtes

3. Public accueilli

3.1 Effectif et tranche d'âge : Les enfants accueillis, tous scolarisés dans l'établissement scolaire, ont entre 3 et 12 ans.

- L'APS matin accueille jusqu'à 50 enfants (20 -6ans/30 +6ans)
- L'APS soir accueille jusqu'à 60 enfants (20 -6ans/40 +6ans)
- Le midi jusqu'à 110 enfants.

3.2 Accueil des enfants en situation de handicap :

- L'ALSH prend en compte les besoins spécifiques en renforçant l'encadrement (DAHLIR)
- L'équipe d'animation a accès à des formations en plus des diplômes déjà acquis
- L' UFCV met à disposition une ressource nationale autour d'un padlet proposant des outils facilitant l'accueil de l'enfant à besoin particulier ainsi qu'un interlocuteur dédié
- Un projet « NEFLE » est en cours afin d'acquérir du matériel « inclusif » pouvant bénéficier à tous les élèves à besoins et permettant de pratiquer la différenciation.
- Si besoin, l'accueil peut se préparer en amont avec la famille afin d'identifier les besoins spécifiques et de rassurer chacun des acteurs. Tout au long de l'accueil les échanges seront privilégiés et adaptés en temps pour parer à toute difficulté d'organisation.

3.3 PAI : Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant ou de l'adolescent : régimes alimentaires, aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités et activités de substitution.

La présence d'un PAI doit être précisé lors de l'inscription de l'enfant, et le PAI transmis au directeur de la structure.

Les parents sont responsables de la fourniture des trousse de secours complètes de leur enfant (composées de tous les médicaments prévus dans le PAI). Ils s'assurent de la validité des médicaments et doivent informer le responsable de l'accueil de toute évolution concernant l'état de santé de leur enfant.

4. Modalités d'accueil :

1. Horaires et Période d'ouverture :

L'accès aux temps périscolaires est réservé aux élèves qui fréquentent l'école de Moissat et présents à l'école le jour même. Ces temps sont les suivants :

L'accueil pré et post scolaire assure l'accueil des élèves avant et après les heures de scolarité :

- De 7h15 à 8h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires

- De 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires

Temps méridien

Le restaurant scolaire assure le déjeuner aux élèves des écoles élémentaires et maternelles les jours de fonctionnement des établissements scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Ce temps dure de 12h00 à 14h00. Avant et après être passés au self, les enfants profitent des différentes activités proposées par l'équipe d'animation Ufcv.

2. Les tarifs :

1 Tarifs PERISCOLAIRE MATIN :

Tarifs	Quotient 1 ≤ 700 €	Quotient 2 >700€
Matin	1.00€	1.20€

2 Tarifs PERISCOLAIRE PAUSE MERIDIENNE :

	Commune	Hors commune
Temps éducatif	1€/mois	1€/mois
Repas (A REGLER A LA MAIRIE)	3.80 €/repas	4.50 €/repas

3 Tarifs PERISCOLAIRE SOIR

	Quotient 1 ≤ 700 €	Quotient 2 >700€
1ère heure	1.00€	1.20€
2ème heure	0.90€	1.10€

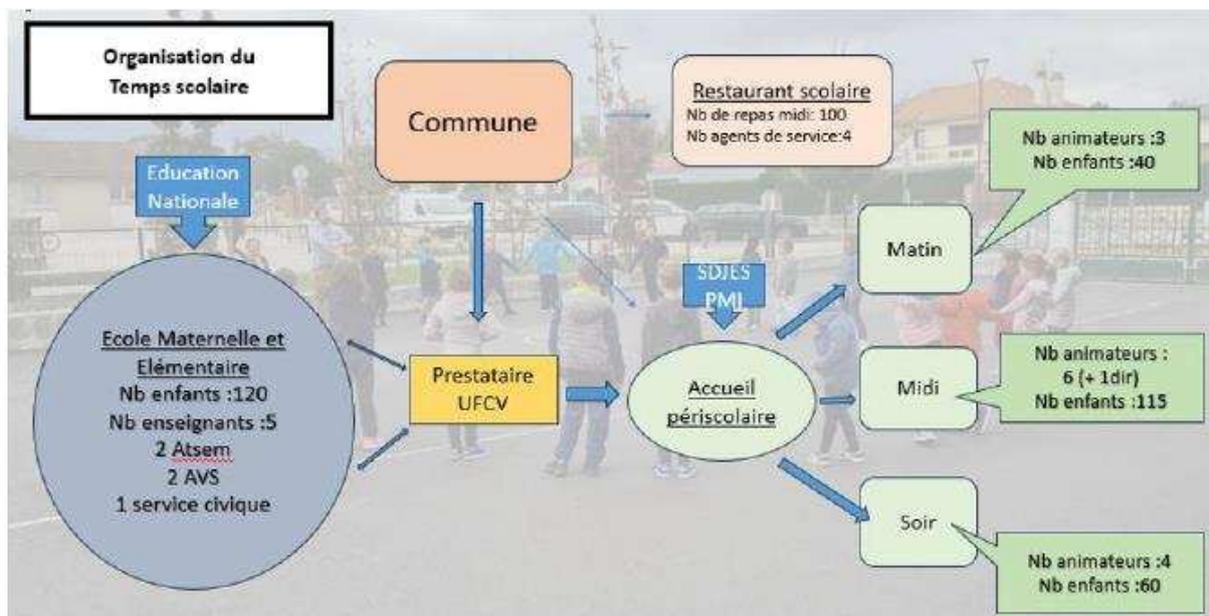
3. Modalité d'inscription des accueils :

La demande d'inscription de l'enfant est faite pour l'année scolaire par la ou les personne(s) ayant légalement la garde. Le dossier d'inscription est à demander à aura@ufcv.fr

Le compte famille se compose d'une :

- Fiche famille : coordonnées de la famille (adresse mail et postale, numéro de téléphone, numéro d'allocataire, ...).
- Fiche enfant : cette fiche est individuelle et liée à un enfant. Vous devez créer autant de fiche que vous avez d'enfant fréquentant les accueils de loisirs. Sur cette fiche se trouve les renseignements médicaux, les régimes alimentaires spécifiques, les personnes à contacter en cas d'urgence, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant et autres autorisations de votre enfant.

Partie 2 : L'EQUIPE D'ENCADREMENT



1. Composition de l'équipe :

1.1 Equipe animation :

L'équipe d'animation est composée de 6 permanents (dont une directrice) assurant les temps d'accueil, tous diplômés de BPJeps, CPJeps et/ou Bafa.

1.2 Personnel technique :

Deux ATSEMS, sont mises à disposition afin de compléter et d'assurer l'encadrement des enfants des temps du midi et du soir.

Deux employées municipales assurent le service de restauration ainsi que l'entretien de locaux.

2. Organisation et fonctionnement

2.1 Temps de préparation et d'animation

Une réunion de 2h hebdomadaires est planifiée. Ce temps permet d'organiser les programmes de la pause méridienne, de préparer les activités et matériels nécessaires, et d'échanger entre les membres de l'équipe sur d'éventuels problèmes rencontrés et d'ajustements à mettre en place.

2.2 Rôles et responsabilités des différents acteurs

La directrice de l'accueil périscolaire est responsable de créer un environnement accueillant et stimulant pour les enfants. Cela comprend la conception et la mise en œuvre de programmes d'activités diversifiés, qui encouragent la créativité, et favorisent l'épanouissement personnel.

Elle veille également à assurer la sécurité et le bien-être de chaque enfant, en mettant en place des protocoles rigoureux et en formant l'équipe d'animateurs aux bonnes pratiques. En tant que pivot entre les enfants, leurs familles et les partenaires externes, elle joue un rôle essentiel dans la communication : est à l'écoute des besoins des parents et les informe sur les activités proposées.

Elle travaille en étroite collaboration avec les acteurs éducatifs locaux telles que les enseignants, la collectivité et les associations du territoire.

Les animateurs sont garants de l'application fidèle des valeurs pédagogiques du projet ici établi dans l'organisation des programmes d'activités et l'accueil réservé aux enfants.

Partie 3 : VALEURS, INTENTIONS EDUCATIVES ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

1. Cadre éducatif et enjeux

1.1 Pedt collectivité :

Le Projet Éducatif de la Commune de Moissat s'inscrit dans la continuité du Projet Éducatif de la CCEDA afin d'accompagner chaque enfant vers une citoyenneté responsable, solidaire et épanouie. Il s'engage à :

- Garantir l'égalité d'accès aux activités éducatives
- Favoriser l'épanouissement personnel par le jeu et la découverte
- Développer la citoyenneté et la vie en collectivité
- Soutenir les familles et renforcer le lien social

1.2 UFCV et son approche pédagogique sous la forme de 4 principes fondamentaux :

- Construire en continu une relation éducative entre les animateurs, centrée sur les projets, les actions et les activités collectives.
- Être un lieu favorisant les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes.
- L'accueil de loisirs est une forme d'accueil répondant à la fois à la nécessité de prise en charge des enfants mais également à leurs besoins en matière de découverte, de créativité et d'imagination.
- L'accueil de loisirs : un lieu organisé sur les principes de la Convention internationale de droits de l'enfant.

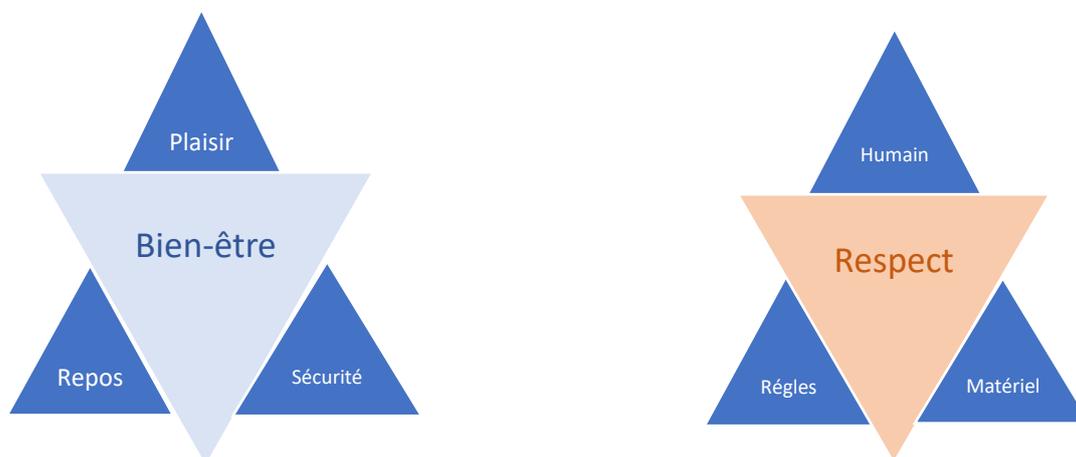
1.3 **Les enjeux de l'ALSH** : profiter du temps qui rend service aux parents pour accompagner l'enfant au quotidien vers sa vie d'adulte responsable, capable de s'affirmer et d'exprimer ses opinions et ses ressentis.

1.4 **Les besoins du public accueilli** :

3-5 ans	6-8 ans	9-12 ans
<p>Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)</p> <p>Besoin d'affection, de sécurité et de communication</p> <p>Identification aux parents du même sexe</p> <p>Prise de conscience de son corps et de sa personne</p> <p>Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation</p> <p>Curiosité du sexe opposé</p> <p>Instabilité et variation des intérêts</p>	<p>Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)</p> <p>Besoin d'affection, de sécurité et de communication</p> <p>Identification aux parents du même sexe</p> <p>Prise de conscience de son corps et de sa personne</p> <p>Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation</p> <p>Curiosité du sexe opposé</p> <p>Besoin de socialisation (sens du donner et du recevoir, d'échange)</p>	<p>Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)</p> <p>Besoin d'affection, de sécurité et de communication</p> <p>Les parents ne sont plus la seule référence (les copains, le maître, l'animateur)</p> <p>Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre</p> <p>Besoin de justice et d'équité</p> <p>Début d'une séparation filles/garçons (on ne joue plus ensemble)</p> <p>La socialisation s'affirme (la bande de copains, la règle)</p> <p>Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet</p>

2. Valeurs et intentions éducatives

2.1 Valeurs portées par l'accueil périscolaire :



2.2 Intention éducative et objectifs pédagogiques :

2.2.1 Diagnostic des besoins du territoire :

L'évaluation du PEDT 2022-2025 et du projet pédagogique 2024-2025 met en lumière des objectifs pertinents autour du bien-être des enfants, notamment sur la qualité des repas, l'activité physique et le respect des rythmes biologiques.

Il semble aujourd'hui essentiel de renforcer la participation des enfants dans la vie de l'accueil en leur donnant un espace d'expression et d'intervention sur les activités proposées. Le vivre-ensemble, la lutte contre les discriminations et la prévention des conflits doivent également être mieux intégrés à travers des temps de sensibilisation, des jeux coopératifs ou des partenariats associatifs.

2.2.2 Objectifs pédagogiques :

L'enfant acteur
de son temps

- respecter le rythme de chacun
- responsabiliser dans les actes quotidiens
- accepter le libre choix de faire/dire/penser

L'enfant ouvert
sur le monde

- accompagner vers la citoyenneté
- créer du lien en interne et en externe
- enrichir l'esprit

3. Evaluation

3.1 Evaluation du PP

Rythme	Responsabilisation	Libre choix	Citoyenneté	Liens	Richesses
Aménagement intérieur et extérieur d'espaces adaptés pour le repos	Elections de délégués communs scolaires et péri	Proposition et non-imposition d'activités	Participation aux groupes de pilotage	Participation aux projets des associations	Renouvellement et entretien des outils culturels
Alternance de temps d'activité et de temps calmes	Mise en place de cahiers de vie et d'incidents tenus par les délégués	Organisation de débats Maintien de la boîte à paroles	Vivre des événements démocratiques	Repas avec les anciens de la commune	Découvertes d'activités variées
Respect d'un temps de repas minimum (20mn)	Attribution de RDC (responsable de cour)			Rencontre avec l'animatrice ado du territoire	Création d'un podcast d'information
	Formation à la médiation				

3.2 Retours des enfants (expliquer la méthode qui va être utilisé)

Les enfants s'expriment sur leur choix et sur leur satisfaction lors de temps d'expression organisés les vendredis midi sur plusieurs supports :

- Dessins collectifs et/ou individuels
- Boîte à paroles
- Ronde de paroles
- Emotions en musique
- Questionnaires

3.3 Retours des familles

Les familles sont sollicitées par questionnaire.

Partie 4 : ORGANISATION DES TEMPS D'ACCUEIL

1. Journée type

	7h15	8h20	8h30	12h	12h	13h50	14h	16h30	16h30	18h30
Lundi	Accueil périscolaire matin		Enseignement	Repas + Pause méridienne	Enseignement		Accueil périscolaire soir			
Mardi			Enseignement							
Mercredi	Accueil de loisirs mercredi périscolaire UFCV									
Jeudi	Accueil périscolaire matin		Enseignement	Repas + Pause méridienne	Enseignement		Accueil périscolaire soir			
vendredi			Enseignement							

2. Organisation des différents temps

- Accueil du matin :

3 animateurs assurent l'accueil, l'encadrement et l'animation de 7h15 à 8h20. Les parents accompagnent l'enfant jusqu'au portail de l'établissement, où il est confié à l'animateur, après s'être annoncés à l'interphone. Son heure d'arrivée est enregistrée. Celui-ci a à sa disposition des jeux calmes (tels que légos, puzzle, dominos, cubes...) sur des tables autour desquelles il prend place. Il peut également lire et échanger sur ses activités et ses émotions avec les adultes. C'est un temps d'accompagnement à la « mise en marche » de sa journée de travail qui respecte le rythme et l'humeur de chacun. C'est également un temps d'échange d'information entre les parents et les professionnels. A 8h20, les trois animateurs confient les enfants à leurs enseignants et transmettent les informations nécessaires.

- Temps du repas :

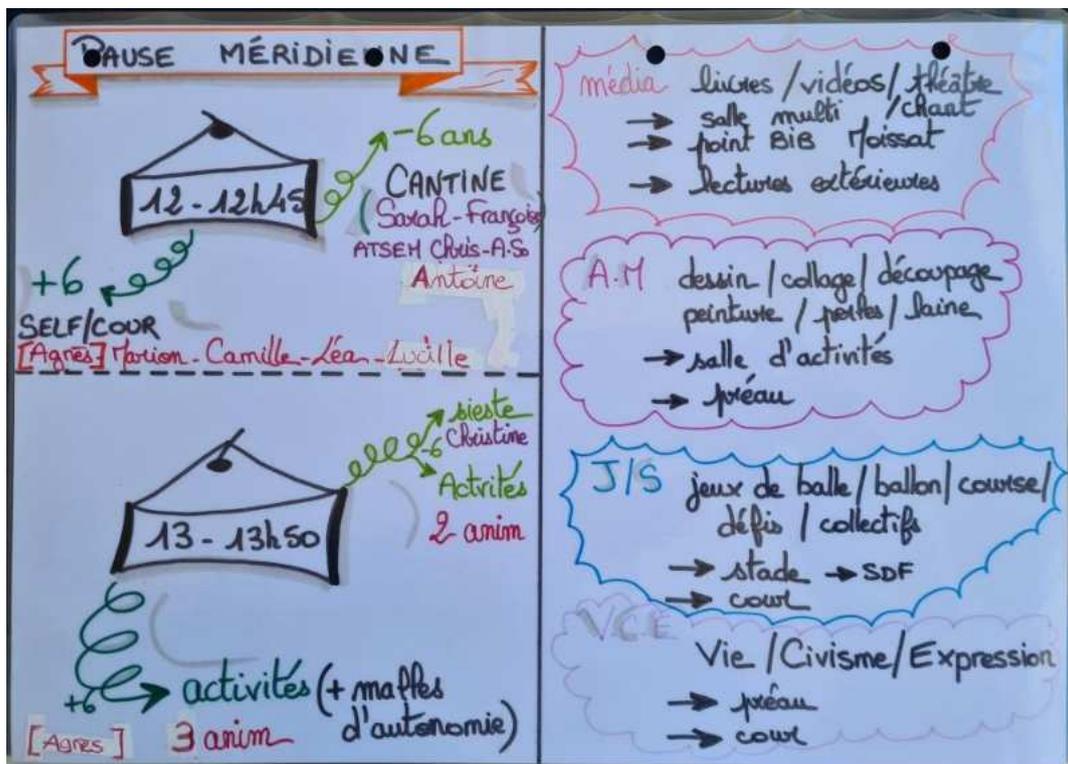
La pause méridienne (12-13h50) fonctionne avec 7 animateurs répartis sur des missions d'animation telles que activités manuelles, culturelles et physiques. Les enfants de la grande section au CM2 ont accès au self-service communal, les PS et MS sont servis à table par le personnel communal.

Les locaux ne permettent pas l'accès à tous les enfants au même moment. C'est pourquoi certains entament leur temps de pause par le repas pendant que d'autres profitent d'une activité organisée.

Les primaires peuvent participer aux activités proposées ou utiliser les malles de jeux mises à leur disposition. Le programme (et nombres de places disponibles) est affiché sur un tableau, consultable sous le préau.

Chaque enfant dispose d'un temps de repas minimum de 20 minutes. Il lui est demandé de goûter les aliments proposés, de limiter le gaspillage et de participer au tri des déchets lors du débarrasage.

Seuls les enfants possédant un PAI peuvent apporter leur propre repas.



- Temps calme :

Tous les enfants de maternelle profitent d'un temps de repos dès leur repas terminé. Les tout petits partent au dortoir, tandis les MS et GS s'allongent sur des tapis dans la salle d'activité. L'animateur propose un temps de lecture ou de musique.

- Accueil du soir :

Le temps d'APS débute par le goûter fourni par les parents et pris en extérieur (par beau temps) ou en intérieur (par pluie/froid). La directrice essaye de sensibiliser les familles sur le contenu qui doit rester un encas et limiter les quantités de sucreries.

Si la météo le permet, des activités extérieures sont proposées (foot, basket, balle au prisonnier, malles de jeux, cerceaux). Sinon, les enfants disposent :

-*sous le préau* : d'un baby-foot, de nombreux jeux de société, jeux de construction...

-*dans la salle d'activités* : un coin repos avec canapés, une bibliothèque, un coin dinette, des voitures, des figurines, des poupons, puzzles et matériels de dessin.

Les départs sont échelonnés.

Partie 5 : COMMUNICATION ET PARTENARIAT

1. Les familles sont informées via le portail famille, le site internet de l'accueil, la page Facebook, le panneau d'affichage extérieur et si nécessaire par mail.
2. La collectivité et l'accueil périscolaire entretiennent une communication régulière par mail, téléphone, et Copil de décision.
3. Le corps enseignant et l'équipe d'animation communiquent au quotidien sur les temps de transition, concernant les enfants ou diverses informations. Les directrices s'accordent un temps de réunion hebdomadaire et participent conjointement aux conseils d'école et copil PEDT.

Partie 6 : SANTE, SECURITE ET BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN

1. Règles de vie

1.1 Les enfants ont accès aux règles de vie suivantes :



Des « fiches de fonctionnement » sont affichées dans chaque espace fréquenté par les enfants.

En cas de non-respect, un mot est inscrit dans le cahier des incidents (commun au corps enseignant) et un mail peut être envoyé aux parents ainsi qu'à la mairie.

1.2 Règles pour les adultes encadrants :

- Un règlement des animateurs (voir en annexe) est affiché dans la salle de réunion, celui-ci est présenté à tout nouveau salarié. La direction se porte garante de sa bonne application et se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect.
- Une fiche de mission détaillée des différents temps d'accueil est présentée aux animateurs.

1.3 Règles de la relation entre les parents et l'équipe

Il est demandé aux parents comme aux animateurs de tenir un langage respectueux et de se rapporter au règlement intérieur puis à la direction pour tout litige d'ordre organisationnel ou relationnel.

2. Hygiène et santé

2.1 Chaque enfant se lave les mains avant et après chaque repas. Les animateurs se réservent le droit de mettre à l'abri un enfant insuffisamment couvert par temps froid ou non muni d'une casquette lors des phases d'ensoleillement.

2.2 L'équipe se doit de veiller à la sécurité physique de l'enfant en intervenant en cas de chute, coup ou douleurs. Chaque incident est reporté sur le cahier de suivi de soins et selon le degré de gravité les parents sont immédiatement contactés par téléphone ou informés lors des départs du soir.

3. Prévention et protection de l'enfance

<https://padlet.com/CTRA/ressourcerie-du-r-seau-ados-63-tu2pftzzosja6jpc>)

4. Alimentation et équilibre nutritionnel

Les repas sont préparés et livrés par l'entreprise « Le Cantou vient à vous », les menus affichés à la semaine.

5. Sécurité des enfants et du personnel : un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) décrit la conduite à tenir en cas de risques majeurs ou de menaces (intempéries, intrusions, attentat, explosion, etc...).

Partie 7 : Annexes

Evaluation du Projet pédagogique 2023-2024

Résultat des enquêtes auprès des familles (si existant) Si existant, évaluation des parents

Règlement intérieur

Règles de vie de l'animateur

PPMS